

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 14 AVRIL 2022

NOMBRE : L'an deux mil vingt deux
 • de Conseillers en exercice 27 Le quatorze avril
 • de présents 18 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
 • de votants 27 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
OBJET Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**SUBVENTION ADVB - TRAVAUX
DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEUX H. DUMOULIN H. LEDOUX A. AIT BAHA JM. DELANNOY B. MERESSE C. RIFF A. MALABOEUF F. COQUELET G. MONTAY S. GLINEUR JC. REZIGA L. PHILIPPE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15/04/2022

Etaient excusés : V. PORQUET I. PLOUVIER S. PIROTTE C. MERCIER L. BLONDEAU A. DEVEMY B. LE MAIGNENT S. SPOTO C. GRAND

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 08/04/2022

Procurations respectives à : C. COLLET C. RIFF D. RAMEZ C. COLLET B. MERESSE P. BAUDRIN P. BAUDRIN G. MONTAY S. GLINEUR

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est envisagé de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public :
- remplacement des luminaires actuels par des luminaires LED.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous et de solliciter le département du Nord pour l'octroi d'une subvention au titre de l'ADVB.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Travaux de remplacement des luminaires actuels par des luminaires LED	264 636,66	DETR 40%	110 214,66
Assistance à Maître de l'ouvrage pour accompagnement et suivi technique de la compétence de l'éclairage public de la ville de Maing	10 900,00	ADVB 40 %	110 214,66
		Commune	55 107,34
TOTAL HT	275 536,66		275 536,66

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903691-20220414-20220414_5-DE

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Département du Nord au titre de l'ADVB et mandate le maire pour signer tout document y afférent.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 15 avril 2022

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

